



Jean Jaurès, le 25 mai 1913
au Pré Saint Gervais
© Henri Roger

Affirmons tout d'abord notre attachement absolu au droit qui rend libre les femmes et les hommes de croire ou de ne pas croire, de respecter ou de se moquer, de prier ou de blasphémer.

Nul doute que la conquête de cette liberté est un bien commun précieux qu'il nous faut défendre. Elle constitue une valeur centrale du principe légal de laïcité qui sépare les cultes de la République et garantit la liberté leur exercice. Cette valeur a une finalité égalitaire. C'est ainsi qu'elle s'est constituée, dès la Déclaration de 1789, comme une égalité de droit préalable à toutes les différences de religion. C'est ainsi qu'elle est affirmée à l'article premier de la Constitution dans le projet d'une République laïque, démocratique et sociale capable d'assurer l'égalité.

Mais force est de constater que bien des débats sur la laïcité parlent de tout sauf de cela, envahis qu'ils sont par d'autres enjeux notamment celui de considérer une incompatibilité entre l'Islam et une république laïque qui s'inscrirait dans l'essence même de cette religion. A postuler de ce lien, tout évidemment est objet d'interprétation voire de crainte et bien des réactions affirmées au nom de la laïcité s'avèrent traiter la religion musulmane de manière spécifique et parfois ségrégative.

D'aucuns s'en servent avec de claires intentions de mépris et de haine. Nous ne pouvons pas raisonner la question de la laïcité comme si son instrumentalisation islamophobe n'existait pas. Ni se mettre à penser la laïcité à l'au-

**L'École
pour lutter
contre
l'instrumentalisation
islamophobe
de la laïcité
en transcendant
les différences,
sans les interdire**

ne du risque terroriste comme devant devenir l'outil d'une lutte sécuritaire. Revenons aux finalités premières de la laïcité : l'égalité qui n'accorde pas plus de privilège qu'elle ne permet de stigmatisation au nom de la religion, la liberté qui ne décrète aucune culture nationale et identitaire comme une condition de la citoyenneté, la fraternité car comme le disait Jaurès à la une de La Dépêche du 15 août 1904 : « *Il est temps que ce grand et obsédant problème [...] soit enfin résolu pour que la démocratie républicaine puisse se donner toute entière à l'œuvre immense et difficile de réforme sociale et de solidarité humaine que le prolétariat exige, qu'il a le droit d'exiger et que la République doit mener à bien [...]* ».

C'est du fait de cette exigence qu'il faut cesser, en particulier, d'envahir la laïcité avec des questions comme celle du voile des accompagnatrices pour en faire le principe de la seule véritable question : celle de se demander comment l'école peut faire des savoirs et de la culture commune un bien partagé capable de transcender les différences sans les interdire.

Et c'est parce qu'elle est la condition de cette émancipation intellectuelle, culturelle et sociale que la laïcité doit faire taire les discours de ségrégation qui font le lit des pires exclusions réactionnaires et racistes et des plus fortes inégalités.

Paul Devin
secrétaire national de la F.S.U

**Comment
l'école
peut-elle
faire des
savoirs et de
la culture
commune un
bien partagé,
capable de
transcender
les
différences
sans les
interdire ?**